



### Le Mot du Maire

En ce début d'été, je tenais à vous souhaiter une très belle période estivale. Je profite de ce mot pour vous faire part des principales situations en cours sur la commune.

Au niveau du personnel communal, Philippe LE MAIRE a quitté sa fonction au service technique fin mai pour une nouvelle aventure professionnelle. Dans l'attente d'un remplacement, cela oblige le service à prioriser ses interventions sur une période forte dans l'entretien des espaces verts. Aussi, je vous demande d'être compréhensifs et pourquoi pas, si vous le pouvez, d'entretenir vos abords. Pour faire face, nous avons l'opération argent de poche et renforçons l'équipe par la mise à disposition d'une personne ponctuellement.

Concernant les travaux d'aménagement du futur lotissement, ceux-ci ont pris un peu de retard du fait des conditions climatiques et devraient se terminer fin juillet.

Enfin, l'investissement mené par le Département pour la création d'un giratoire et halte multimodale au Pont Hamon est bien lancé. Je sais que cela occasionne quelques gênes de circulation mais cela reste une étape nécessaire. Là aussi, nous devons faire preuve de compréhension et j'invite les automobilistes à beaucoup de prudence.

Bonnes vacances et saison estivale à toutes et à tous.

Jean-Luc LE TARNEC

# REGUINY' LIVE

## FÊTE DE LA MUSIQUE

**6 JUILLET 2019 À PARTIR DE 20H00**

**CENTRE  
BOURG**

**ENTRÉE GRATUITE  
RESTAURATION ET  
BLUVETTE SUR PLACE**



# La Mairie

## Avis de la Mairie

### JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en mai ou juin 2003 sont invités à se présenter en Mairie avant la fin du mois.

### HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Pendant les congés du personnel, la Mairie sera fermée les **LUNDIS** à compter du 8 Juillet jusqu'au 5 Août inclus.

#### Rappel des horaires au public :

Lundi	FERMÉ	
Mardi	9 h – 12 h 30	14 h – 16 h
Mercredi	9 h – 12 h 30	FERMÉ
Jeudi	9 h – 12 h 30	14 h – 16 h
Vendredi	9 h – 12 h 30	14 h – 16 h
Samedi	9 h – 12 h 00	FERMÉ

### RAPPEL DES HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE LA CROIX GUILLARD

Lundi		14 h – 18 h 30
Mercredi		
Samedi	9 h 30 – 12 h 00	

### TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTRÉE 2019-2020

CIRCUITS	JOURS DE PERMANENCE EN MAIRIE DE RÉGUINY
ROHAN (Collèges)	Jeudi 29 août de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
PONTIVY (Collèges et Lycées)	Jeudi 29 août de 10 h à 12 h
RÉGUINY (Écoles primaires privée et publique)	Du mardi 27 au vendredi 30 août aux heures d'ouverture de la Mairie

### INCIVILITÉ

Il a été constaté que de la peinture avait été jetée dans un regard d'eaux pluviales. Nous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter tout produit de nature polluante. Les personnes prises en flagrant délit seront sanctionnées.

**Mairie**  
02.97.38.66.11  
mairie@reguiny.com

#### Horaires d'ouverture

Lundi  
14 h – 16 h  
Mardi, jeudi et vendredi  
8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h  
Mercredi  
8 h 30 – 12 h 30  
Samedi  
8 h 30 – 12 h 00

#### Permanences du Maire

et des adjoints :  
Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :  
Le vendredi matin sur rendez-vous  
Tél : 02 97 69 54 65

Coordinateur de justice :  
Le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de  
10 h à 12 h sur rendez-vous  
Tél : 02 97 38 66 11

#### Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi 9 h – 12 h  
Mardi 9 h – 12 h et 14 h 30 – 17 h  
Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h  
Samedi 9 h – 12 h  
Fermée les Mercredi et Vendredi  
Départ du courrier tous les jours à 15 h,  
Le samedi à 11 h 30  
Tél. 02 97 38 66 51



# Urbanisme

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

22/05 – Alexandre PUREN, 17 Rue des Moulins, Construction d'un muret parpaings enduits

25/05 – Isabelle LORIC, 7 Résidence de la Perrière, transformation d'un garage en pièce de vie et construction d'un nouveau garage

04/06 – Jacques COURANT, 3 Bel Air, pose de deux fenêtres de toit

08/06 – Nicolas AUDO, 14 Résidence de la Perrière, pose de panneaux rigides avec soubassement

14/06 – Martine SAMSON EYSCHEN, 12 Rue des Korrigans, bardage du pignon ouest en clin veiné PVC gris clair

25/06 – Patrice GILLET, 24 Rue du Chanoine Martin, pose de panneaux grillage rigide et d'un portail de couleur gris anthracite



## PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

02/05 – Gilbert et Marie-Claire LE BRETON, 3 Rue de la Fontaine, rénovation et extension d'une maison individuelle existante

31/05 – SCI OPALE, Régis et Sandra ROBERT, 2 Place de l'Eglise, extension et aménagement de la boucherie

13/06 – Jérémy et Maud GRAVIER, 14 Résidence du Passoué, extension d'une habitation

14/06 – Maxime MAUGAN et Amélie BERNARD, 8 Résidence du Passoué, extension d'une habitation

# Etat Civil

## NAISSANCES

22/05 – Aaron BOUCICAUD, Résidence Clifford, 15 Rue Lavoisier

07/06 – Mila BONNIN, 14 Rue du Beau Soleil

12/06 – Louise LE COQ, 6 Le Roscouët

## DÉCÈS

02/05 – Marie-France PEUREAU épouse SANTINI, 68 ans, 9 Rue Guy Ropartz

07/06 – Pierre LECUYER, 68 ans, 15 Rue des Korrigans

09/06 – Lucienne LE BRETON épouse LE BLAY, 82 ans, Le Pas du Loup

15/06 – Patrick VALENTIN, 63 ans, 1 Le Crano

23/06 – Odette LE BRETON Veuve PICAUD, 91 ans, domicile partagé « Le Rayon de Soleil »

## DÉCÈS EXTÉRIEURS

Louise-Maria ROUAUX née le 30 décembre 1919 à Régigny est décédée à Créhen (22) le 12 juin 2019

André LOHÉZIC né le 26 juin 1933 à Régigny est décédé à Angers (49) le 15 juin 2019.



# Le Conseil Municipal

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Cédric JOSSO, Joël BLANCHARD, Solange LE TEXIER, Myriam CHEVALIER, Laëtitia DANO, Lydia GUEHENNEUX, Robert LE MABEC, Thierry LE STRAT, Nathalie LE TARNEC, Mathieu MORICE, Alain MOUREIX, Wilfried POTEL, Jean ROBIC, Thierry THORAVAL.

**Absents excusés représentés** : Sophie CAILLERE pouvoir à Myriam CHEVALIER, Isabelle CHEFD'HOTEL pouvoir à Alain MOUREIX, Emmanuelle TENIER pouvoir à Laëtitia DANO

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 **Présents** : 15 **Votants** : 18

**Secrétaire de séance** : Cédric JOSSO



\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la réunion du 26 février dernier est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour

#### 1. Vote du budget primitif 2019

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 :

##### **Budget principal**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 857 480,97 €	1 857 480,97 €
Section d'Investissement	1 438 800,00 €	1 438 800,00 €

##### **Budget annexe lotissement « Résidence de la Gare »**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	81 996,95 €	81 996,95 €
Section d'Investissement	54 292,47 €	54 292,47 €

##### **Budget annexe « Lotissement de Santé »**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	377 437,33 €	377 437,33 €
Section d'Investissement	562 637,84 €	562 637,84 €

##### **Budget annexe lotissement « Résidence le Clos Neuf »**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	767 710,96 €	769 710,96 €
Section d'Investissement	141 411,92 €	141 411,92 €



Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets présentés.

---

## 2. Affectation des résultats 2018

---

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 377 348,54 €
- Un excédent reporté de 416 676,43 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 794 024,97 €

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 du budget Commune comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (art. 002 de la section de fonctionnement) : 294 024,97 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068 de la section d'investissement) : 500.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve.

---

## 3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

---

Sur proposition de M. le Maire et après présentation de la situation financière de la commune (ratios), le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition comme suit :

. Taxe d'habitation	11,50 %
. Taxe foncière bâti	19,15 %
. Taxe foncière non bâti	54,10 %

---

## 4. Subventions 2019

---

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2019 un budget de 21 001.35 €. Les subventions seront versées aux associations ayant déposé un dossier complet.

---

## 5. Jury d'assises 2020

---

Monsieur le Maire procède à un tirage au sort sur la liste électorale, et donne résultat des personnes désignées :

Mme Danièle TREVALINET née COCHEREL – 6 rue du Lac  
Mme Etwari SERRY – Coëtdenan  
Mme Valérie NICOLAZO – 4 le Clos du Verger



---

## 6. Giratoire et halte multimodale – Pont Hamon

---

Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement du giratoire et halte multimodale, dont les travaux débiteront en avril prochain.

L'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU est terminée. Il conviendra de délibérer au prochain conseil municipal, sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

---

## 7. Transactions de terrains

---

### ❖ Résidence de la Gare

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition du terrain suivant au lotissement « Résidence de la Gare »

- M. et Mme HERVE Sylvain – Lot n°5 d'une contenance de 571 m2

Le Conseil Municipal approuve.



### ❖ Résidence le Clos Neuf

Monsieur le Maire informe l'assemblée que neuf engagements d'acquérir ont été signés :

Nom – Prénom acquéreurs	Lots	Contenance du lot
NICOLAZO Valérie	Lot n°1	880 m2
HERVE Nicolas	Lot n°5	626 m2
KERGOSIEN Isabelle	Lot n°9	550 m2
COLLIN Charlène & PEDRO Corentin	Lot n°10	692 m2
SIMON Brigitte	Lot n°18	608 m2
HEURTEBIS Nathalie	Lot n°28	726 m2
PICHODO Benoit & LELIEVRE Erell	Lot n°36	661 m2
LE MEUR Marie-Annick	Lot n°40	572 m2
CALMET Vincent & PEDRONO Adriana	Lot n°44	751 m2

## 8. Présentation aménagement de la rue Lavoisier

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue Lavoisier. Les travaux consistent en la création de trottoirs, pose de bordures, enrobés et marquage routier. La commission travaux et voirie a validé ce projet et souhaite réaliser l'ensemble des travaux. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

## 9. Informations et questions diverses

### • Financement travaux aménagement lotissement

Comme évoqué lors de la séance du 26 février, Monsieur le Maire précise que le montant des investissements pour l'année 2019 sera important du fait du budget consacré à l'aménagement du futur lotissement du clos neuf. Compte tenu des dépenses qui seront engagées pour ce lotissement, il s'avère nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie ou à un prêt-relais de 300 000 €. A cet effet, 2 banques ont été consultées :

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt-relais de 300 000 € au taux variable Euribor de 0,65 % et sur une durée de 24 mois.

### • Base de loisirs

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion publique du 16 mars. Une trentaine de participants a fait part de ses idées, doléances. Chaque proposition sera examinée et présentée lors d'un prochain conseil. Par ailleurs, le cabinet Hydro Concept, retenu pour l'état des lieux et proposition d'aménagement du lac, a débuté sa mission. Le rapport final devra être remis pour le mois de septembre.

### • Association Saint-Fiacre

L'association Saint-Fiacre sollicite une subvention communale à hauteur de 0,55 €/habitant soit un montant de 1 120,35 €. Le Conseil Municipal accepte.

### • Cabinet pluridisciplinaire

Dans le cadre de la mise sous tension du bâtiment deux fournisseurs d'électricité, EDF et Direct Energie, ont été consultés. Après examen des propositions, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'EDF.

- Abonnement mensuel : 13 € - tarif des consommations : 0,0902 €/Kwh



L'an deux mil dix-neuf, le 30 avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 19 avril 2019, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Joël BLANCHARD, Solange LE TEXIER, Isabelle CHEFD'HOTEL, Myriam CHEVALIER, Laëtitia DANO, Lydia GUEHENNEUX, Thierry LE STRAT, Alain MOUREIX, Wilfried POTEL, Jean ROBIC, Emmanuelle TENIER, Thierry THORAVAL.

**Absents excusés représentés** : Robert LE MABEC pouvoir à Joël BLANCHARD, Nathalie LE TARNEC pouvoir à Solange LE TEXIER.

**Absent** : Mathieu MORICE.

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 **Présents** : 15 **Votants** : 18

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle TENIER

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars dernier est adopté à l'unanimité.

### ***Ordre du jour***

---

#### **10. Convention CLSH intercommunal**

---

Suite à la réflexion engagée entre les communes de Régigny, Radenac et Pleugriffet sur le devenir du centre de loisirs intercommunal, il a été décidé, lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 de conserver un fonctionnement intercommunal avec une gestion administrative communale qui serait assurée par la commune de Régigny à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A cet effet, une convention tripartite a été établie afin de définir précisément les missions de chacun. Monsieur le Maire en donne lecture :

- L'accueil du mercredi pour le CLSH est assuré à Régigny et éventuellement à Radenac en fonction des opportunités (travaux...).
- L'accueil des petites vacances scolaires est assuré soit à Radenac, soit à Régigny.
- L'accueil des vacances d'été est organisé à tour de rôle sur chaque commune.

La participation des communes au budget de fonctionnement sera déterminée et facturée suivant une clé de répartition. La commune de Régigny établira chaque année le solde à devoir ou à recevoir de chaque commune suivant la clé de répartition. Concernant les dépenses d'investissement pour le compte des 3 communes, la commune de REGUINY, après avis du comité de pilotage fera l'acquisition des équipements qu'elle règlera aux fournisseurs puis récupèrera auprès des Communes de Pleugriffet et Radenac le prix hors taxe de l'équipement, la participation de chacune des communes étant déterminée au prorata de la clé de répartition.

Les achats alimentaires et la préparation des repas sont assurés par le personnel des communes accueillant le CLSH.

L'entretien des locaux mis à disposition est assuré par les agents des communes concernées.

Un comité de pilotage intercommunal suivra le bon fonctionnement de l'animation, de l'organisation et fera les choix stratégiques d'orientation des activités.

A cet effet, il convient de désigner deux membres du conseil municipal pour siéger au sein de ce comité. Le conseil désigne Jean-Luc LE TARNEC et Sophie CAILLERE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.



## 11. Giratoire et halte multimodale du Pont Hamon : mise en compatibilité du PLU – rapport suite enquête publique

Le Conseil Départemental a validé en 2012 le projet de création d'un giratoire et d'une halte multimodale au lieu-dit du Pont Hamon, afin de sécuriser ce carrefour au trafic routier important.

Le projet s'étendant sur une zone humide traversée par un cours d'eau, a fait l'objet d'une enquête publique en 2017 pour une demande d'autorisation « loi sur l'eau ».

Toutefois le projet ne peut être réalisé sans faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme de la commune. En effet le projet nécessite la dérivation d'un ruisseau or l'emprise des travaux se situe en partie sur des zones humides dont le règlement du PLU n'autorise pas les aménagements routiers prévus.

Une mise en compatibilité du PLU est donc nécessaire.

De ce fait une enquête publique relative à la déclaration de projet s'est déroulée du 19 février au 21 mars 2019.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal déclare le projet comme étant d'intérêt général et approuve la déclaration de projet.



## 12. PLUi – avis sur le projet arrêté

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur son territoire.



En application de cette délibération, les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sont les suivants :

- . Construire et exprimer le projet de territoire de Pontivy Communauté favorisant le bien-vivre de ses habitants en se dotant d'un outil à la hauteur de l'attractivité du territoire et qui permette de poursuivre son développement démographique et économique dans un contexte de mutations et de revitalisation des centres-bourgs ;
- . Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre, entre renouvellement et développement urbain et rural, sauvegarde des milieux agricoles et aquatiques, prise en compte de l'environnement et de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ;
- . Définir ensemble les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements publics afin d'améliorer l'accès aux services, et en termes de déplacements ;
- . Mettre en œuvre une politique de l'habitat partagée, permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, en définissant des objectifs adaptés commune par commune et en optimisant le foncier constructible en permettant la mise en œuvre des actions définies dans le PLH ;
- . Inscrire notamment le PLUi dans une démarche de développement durable en accompagnant la prise en compte des énergies renouvelables pour réduire les gaz à effet de serre, en encourageant la réduction de la consommation d'énergie, en intégrant la biodiversité dans les réflexions en matière d'aménagement et en adaptant les règles d'urbanisme aux risques naturels et technologiques et aux réalités économiques, environnementales et sociétales actuelles ;
- . Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du SCoT du Pays de Pontivy, en matière de réduction de consommation des espaces agricoles.

Suite à l'établissement du diagnostic territorial, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont fait l'objet d'un débat en conseil communautaire le 23 mars 2017, après avoir été débattues au sein de chaque conseil municipal.

Le PADD se décline en trois grands axes stratégiques :

*Axe 1 : une dynamique territoriale à affirmer par un développement ambitieux*

Ce premier axe répond à la volonté intercommunale d'accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire et d'accompagner dans leur développement celles déjà présentes.

*Axe 2 : une attractivité territoriale à affirmer*

Ce deuxième axe met en évidence le souhait de renforcer l'attractivité du territoire à travers le développement du

réseau routier et des communications numériques ainsi que l'offre en logements, tout en prévoyant un niveau d'équipements et de services en adéquation avec la population.

*Axe 3 : un territoire durable aux ressources à préserver et au cadre de vie à mettre en valeur*

Ce troisième axe traduit la volonté de préserver et mettre en valeur les ressources naturelles et paysagères, de prendre en compte les risques et nuisances et de modérer la consommation d'espace.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet du PLUi de Pontivy Communauté arrêté mais fera part d'observations sur le zonage.

---

### **13. Pontivy Communauté : modification des statuts – compétence « protection en mise en valeur de l'environnement »**

---

L'adhésion à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine nécessite un nouvel ajustement des statuts de Pontivy Communauté.

Il convient d'ajouter les compétences suivantes :

- Suivi du SAGE et participation aux missions d'un EPTB
- Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

Pour rappel, dans les statuts en vigueur, au titre des compétences optionnelles, l'article 8.6 – protection et mise en valeur de l'environnement mentionne déjà la compétence dans un alinéa « participation à l'élaboration et au suivi des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ».

Il est proposé de valider les modifications apportées à l'article 8.6 et d'ajouter deux nouveaux alinéas aux statuts de Pontivy Communauté à savoir :

- « Participation aux missions d'un EPTB »
- « Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique »

Le Conseil Municipal approuve.

---

### **14. Devis équipements base de loisirs**

---

Dans le cadre de l'aménagement d'un espace sportif à la base de loisirs, Monsieur le Maire présente les 3 propositions reçues.

Après comparaison des offres, le Conseil Municipal décide de retenir :

- Espace sportif : Hortibreizh pour un montant de 12 401 € HT.
- Tyrolienne : SDU pour un montant de 7 549 € HT auquel il convient d'ajouter les frais d'installation et test de conformité d'une valeur HT de 3 404 € HT (pose et scellement).



---

### **15. Recrutement service technique**

---

Du fait du départ au 1<sup>er</sup> juin 2019 de Monsieur Philippe LE MAIRE, responsable des services techniques, un appel à candidatures pour le recrutement d'un nouveau responsable des services techniques est paru sur le site « emploi territorial ».

---

### **16. RGPD et sauvegarde des données**

---

#### **❑ RGPD**

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données en 2018, il incombe à la commune de désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPD) et de procéder à un recensement de l'ensemble des traitements de données auxquels elle a recours, ceci en vue d'établir un registre permettant de satisfaire à la nouvelle obligation de transparence. La commune devra ensuite déterminer les principales actions à diligenter pour assurer la conformité de ces traitements de données.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale se propose d'effectuer cette mission (réalisation d'un état des lieux et d'un inventaire, mise en place d'un registre...) pour un coût de 3 115 €.

Le Conseil Municipal décide :

- . De ne pas donner suite à la proposition du Centre de Gestion
- . D'engager une démarche sur cette obligation.

#### ☐ Sauvegarde externalisée des données

Cédric JOSSO présente les 2 propositions pour la sauvegarde externe des données de la mairie et de l'espace culturel :

	<b>Axe Info</b>	<b>Atwoclic</b>
<b>Mairie</b>	656,00 € HT	684,80 € HT
<i>Installation</i>	120,00 €	378,00 €
<i>Achat matériel</i>	200,00 €	207,63 €
<i>Licence</i>	336,00 €	99,17 €
Simulation 2 <sup>ème</sup> année	336,00 €	99,17 €
Simulation sur 5 ans	2 000,00 €	1 081,48 €
<b>Espace culturel</b>	656,00 € HT	474,17 € HT
<i>Installation</i>	120,00 €	216,00 €
<i>Achat matériel</i>	200,00 €	159,00 €
<i>Licence</i>	336,00 €	99,17 €
Simulation 2 <sup>ème</sup> année	336,00 €	99,17 €
Simulation sur 5 ans	2 000,00 €	870,85 €



La proposition d'Atwoclic est retenue.

---

## 17. Informations et questions diverses

---

- **Bretagne Sud Habitat**

Bretagne Sud Habitat dispose de 29 locatifs individuels et 8 locatifs collectifs sur la commune.

L'organisme souhaite mettre en vente deux de ses logements locatifs situés rue Lamennais.

En contrepartie et afin de pouvoir répondre aux demandes importantes de locatifs, Monsieur le Maire demande à Bretagne Sud Habitat d'investir sur notre commune dans un nouveau programme de 3 ou 4 nouvelles constructions pour du logement locatif.

- **Sinistre tondeuse**

Concept Motoculture et Kubota assignent la commune en vue d'obtenir le règlement de la facture de prêt d'une tondeuse qui s'élève à 8 520 €.

Monsieur le Maire rappelle que le prêt de la tondeuse n'a jamais fait l'objet d'un contrat de location.

Maître PARIS, avocat, défendra les intérêts de la commune dans cette affaire.

- **Funérarium**

Les pompes funèbres LAMOUR ont pour projet la construction d'un funérarium sur la parcelle ZP n°202 située près des transports LE NET.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'installation d'un funérarium sur la commune.

- **Extension et rénovation de la boucherie - charcuterie**

M et Mme Régis ROBERT ont déposé un permis de construire pour l'extension et le réaménagement de leur commerce.

Le service urbanisme de Pontivy Communauté a mis la décision d'urbanisme en instance en raison d'absence de places de stationnement pour le personnel.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération autorisant la mise à disposition à titre gratuit de places de parking Place de l'Eglise pour les commerces situés aux abords de la Place de l'Eglise.

Le Conseil accepte.

# Informations Générales

## ANIMATIONS ENVIRONNEMENT PONTIVY COMMUNAUTÉ

Pontivy Communauté organise comme chaque année ses animations été, du 7 juillet au 28 août 2019.

Tout le monde peut y participer gratuitement ; les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. L'inscription (obligatoire) s'effectue en ligne via Google drive (<https://goo.gl/ie9ic3>) - [www.tourisme-pontivycommunaute.com](http://www.tourisme-pontivycommunaute.com) ou au 02 97 25 04 10.

*Attention, le nombre de places par animation est limité.*

**Mercredi 28 août à Réguiny de 10 h à 17 h « Atelier récup' : la boîte cadeau »** propose un atelier manuel au cours duquel vous réaliserez une boîte cadeau appelée « la précieuse » en dentelle de carton et papier recyclé pour offrir ou pour ranger vos bijoux ! Animation gratuite pour toute la famille (à partir de 7 ans, accompagnés d'un adulte). Les inscriptions se font en ligne en utilisant le lien suivant : <https://goo.gl/ie9ic3> ou par téléphone auprès de l'Office de tourisme (02 97 25 04 10), 15 places disponibles. Intervenante : Stéphanie Matéos de l'entreprise Karton de Breizh. Matériel à apporter : un plat salé ou sucré de votre composition et une boisson à partager lors du pique-nique (n'oubliez pas vos couverts !). Rendez-vous à la salle du foyer.

## Activités Culturelles

ESPACE CULTUREL

02 97 38 74 56  
culture@reguiny.com

### MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ESPACE CULTUREL DU 29 JUILLET AU 17 AOÛT

Mardi	10 h – 12 h	Fermé
Mercredi	10 h – 12 h	14 h – 16 h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	10 h – 12 h	Fermé



## La Vie des Associations

### GRAND PIQUE-NIQUE « INTER QUARTIERS » **SECONDE ÉDITION !**

Grand pique-nique convivial et familial prévu au lac de Réguiny le dimanche midi 01/09/2019 ... A noter sur vos agendas dès maintenant !!

Même principe que pour l'édition 2018 : rien à organiser, rien à payer, pas d'inscription, juste venir avec son pique-nique et sa bonne humeur.

Tous les Réguinois petits et grands seront les bienvenus. Activités à suivre l'après midi selon les idées et les envies des participants (palets, cartes, ...)



## **SORTIE ANNUELLE DU CLUB CYCLOS DE RÉGUINY**

Samedi 1<sup>er</sup> juin, le club des cyclos a organisé sa sortie annuelle à destination de PAIMPONT. Partis à 8 h de RÉGUINY, les cyclistes ont fait une première halte à TREHORENTEUC avant de rejoindre PLÉLAN LE GRAND.

Parallèlement, les familles ont emprunté le car à RÉGUINY pour les retrouver. Ensemble, ils ont partagé l'apéritif avant de se rendre au restaurant à PAIMPONT. Après un bon déjeuner, une balade libre dans la ville pour découvrir ce beau village a été très appréciée de tous.

De retour à RÉGUINY dans la soirée, le barbecue préparé par leur ami Gaby a permis de clôturer cette agréable journée ensoleillée très conviviale.



## **ASSOCIATION "ENTRAIDE"**

L'association "Entraide" organise son premier vide-grenier le 20 juillet prochain à la salle multifonctions de 8 h à 18 h. Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez contacter le 06.37.96.25.05 ou renvoyer le coupon-réponse à : Madame PANTOUX, 19 Rue des Korrigans 56500 RÉGUINY.

## **FORUM DES ASSOCIATIONS 2019 "LA FÊTE DU SPORT OU FAITES DU SPORT"**

Rendez-vous incontournable, le 1<sup>er</sup> week end de septembre pour cet événement de la rentrée. La Commune organise le vendredi 6 Septembre de 17 h 30 à 19 h 30, un forum des associations destiné à faire connaître aux habitants toutes les structures animées par des bénévoles pour organiser des activités sportives, sociales ou culturelles.

Ce sont toutes les associations qui sont mobilisées avec chacune un stand personnalisé où seront présentés l'activité, les projets et l'équipe de bénévoles. Il y en aura pour tous les goûts, toutes les passions et tous les âges.

La vie associative touche les Réguinois, petits et grands. C'est bien simple, à Réguiny vous n'avez que l'embaras du choix pour occuper votre temps libre.

Dès la rentrée scolaire, les nombreuses et dynamiques associations communales et intercommunales donnent rendez-vous à leurs adhérents fidèles au forum des associations.

### **PROGRAMME :**

17 h 30 – 19 h 30 : Renseignements et prise d'inscriptions

20 h 00 – 21 h 00 : Match d'exhibition de base ball avec les Breizh'landers

21 h 30 – 23 h 00 : Match de Gala Saint Clair Réguiny

21 h 00 – 23 h 30 : Boeuf à la maison avec la participation de AB Studio

Buvette et restauration sur place.

## **ASSOCIATION ROZ BREIZH**

L'association Roz Breizh organise le samedi 21 septembre 2019 une soirée crêpes et galettes à la salle du foyer.

Galettes et crêpes sur place ou à emporter à partir de 19 h.



## **MANIFESTATIONS A VENIR**

29/06 – Kermesse de l'école publique

30/06 – Loto de l'Amicale des Anciens, salle multifonctions

05/07 – Boeuf sur le toit AB Studio

06/07 – Fête de la Musique

12/07 – Don du sang, salle multifonctions

20/07 – Vide-Grenier organisé par l'Association "Entraide"

27/07 – Tournoi de pétanque organisé par l'Asso. Saint Clair Football, parking de la salle omnisports

02/08 – Boeuf sous le toit AB Studio

Du 19 au 23/08 – Stage de musique multi-instruments AB Studio

06/09 – Boeuf sous le toit AB Studio

06/09 – Forum des Associations

Pontivy Communauté

**Animations ENVIRONNEMENT**

SUR  
TOUT LE TERRITOIRE  
de Pontivy Communauté

Du 7 JUILLET au 28 AOÛT 2019

**GRATUIT**

Programme et inscription obligatoire sur  
WWW.TOURISME-PONTIVYCOMMUNAUTE.COM ou au 02 97 25 04 10

questgo

**REGUINY**

Samedi 20 juillet 2019

**VIDE-GRENIER**

Salle Multifonction  
à partir de 8h jusqu'à 18h

organisé par l'association « ENTRAIDE »  
Réservé aux particuliers pièces identifiées obligatoire

Buvette et restauration sur place

Emplacements tarifs :

intérieur  
1m20 avec table 3euros  
1m20 sans table 1,50 euros

extérieur  
emplacement  
1m : 1euros

Réservation avant le 30 juin 2019

Renseignements et réservation : 06.37.96.25.05



**REGUINY**

Derrière la salle de sport

Samedi **20 juillet**

**Tournoi de Pétanque**  
sur piste sablée

**9h30** Individuel en 4 parties  
**14h30** En doublettes

Prix : mise + 20 %  
Restauration sur place

Organisation :  
St Clair Foot

**Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !**

**Le jour**  
En semaine, de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité un cabinet médical

En cas d'urgence seulement, j'appelle le **15**

**La nuit, le week-end et les jours fériés**  
Le soir à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, le dimanche et les jours fériés

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences, j'appelle le **15**

Je reçois des conseils médicaux par téléphone

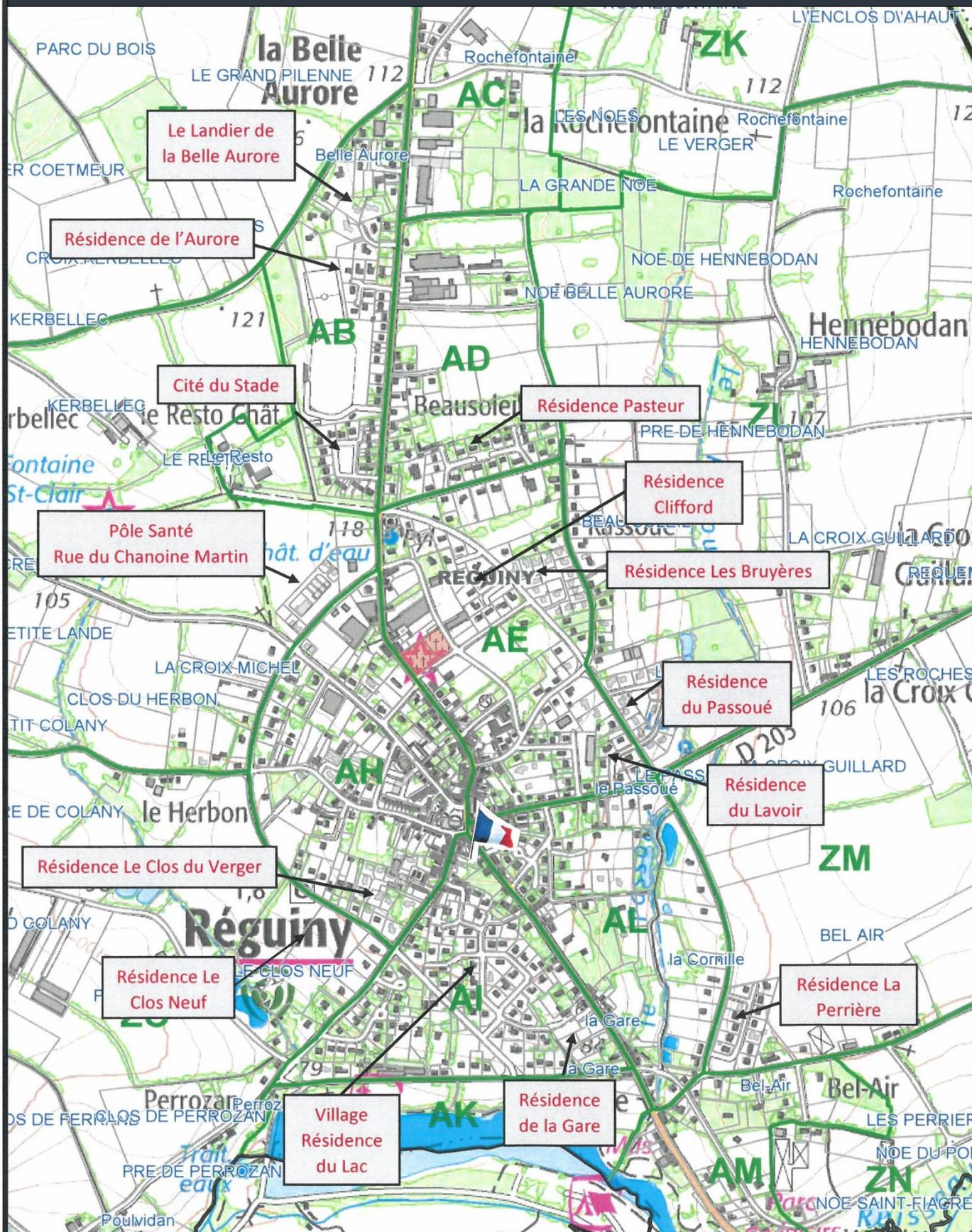
Je suis informé du lieu où consulter le médecin de garde le plus proche

Je reçois la visite d'un médecin de garde

Je suis pris en charge à l'hôpital

**ars**  
Agence Régionale de Santé Bretagne

# Commune de Réquiny



Depuis quelques années de nombreux lotissements ont été créés.  
Vous pouvez désormais les situer sur ce plan.